

AVIS

Les documents faisant partie de l'ordre du jour ci-jointe, ont force de la loi, que s'ils ont été entérinés par le Conseil municipal.

Prière de vérifier auprès de l'administration si des modifications et/ou des retraits de sujets ont été effectués.

Merci!

NOTICE

The documents attached to the following agenda have a legal binding only if they have been confirmed by the Municipal Council.

Please check with the administration to find out if any modification and/or withdrawals of subjects have been made.

Thank you!

Ordre du jour | Agenda

N° : 2019-13
Type : Ordinaire / Regular ; Extraordinaire / Special:
Date : 6 mai 2019 / May 6th, 2019
Heure / Time : 18 h 00 – Réunion publique / 6:00 pm – Public Meeting
Endroit / Location: Hôtel de ville / Town hall
Président / Chair: François St-Amour, maire/Mayor
Préparé par / Prepared by: Nicole Paquette, secrétaire administrative / Administrative secretary

<u>FRANÇAIS</u>		<u>ENGLISH</u>	
AVIS IMPORTANT		IMPORTANT NOTICE	
16H00 À 17H00	HUIS CLOS	4:00 PM TO 5:00 PM	CLOSED SESSION
<i>Veillez prendre note des heures pour les délégations qui auront lieu lors de cette réunion du Conseil.</i>		<i>Please note the following times for the delegations that will take place during this Council meeting.</i>	

1. Prière d'ouverture et ouverture de l'assemblée	1. Call to Order and Prayer
2. Modifications et additions à l'ordre du jour	2. Changes and Additions to the Agenda
3. Adoption de l'ordre du jour	3. Adoption of Agenda
4. Déclaration(s) de conflit d'intérêt	4. Disclosure(s) of Conflict of Interest
5. Adoption des procès-verbaux des réunions précédentes	5. Adoption of Minutes of Previous Meetings
Aucune	None
6. Adoption des recommandations des comités du conseil municipal	6. Adoption of the Recommendations of the Municipal Council Committees
Aucune	None
7. Réception des rapports mensuels des membres de l'administration	7. Receiving of Monthly Reports from the Appointed Municipal Officials
7.1 Guylain Laflèche, Urbaniste Action Développement économique – 2019	7.1. Guylain Laflèche, Planner 2019 – Economic Development Action
8. Avis de motions proposées	8. Notice of Proposed Motions
Aucune	None
9. Affaires découlant des réunions précédentes	9. Unfinished Business from Previous Meetings

Aucune

10. Délégations

Aucune

11. Demandes au comité de division de terrains de Prescott-Russell

Aucune

12. Règlement municipaux

Aucun

13. Approbation du rapport de variance et comptes fournisseurs

Aucune

14. Autres

Aucun

15. Rapports mensuels divers

Aucun

16. Correspondance

Aucune

17. Évènements à venir

Aucun

18. Huis Clos

18.1 Josée Brizard, Greffière

La réception d'un avis soumis au secret professionnel y compris les communications nécessaires à cet effet.

L'acquisition ou la cession projetée ou en cours d'un bien-fonds par la municipalité ou le comité local.

18.2 Marc Legault, Directeur de travaux publics

Rapport TP-14-2019

La réception d'un avis soumis au secret professionnel, y compris les communications nécessaires à cet effet.

18.3 Cécile Maisonneuve, Directrice des ressources Humaines

Rapport RH-05-2019

Pour des renseignements privés concernant une personne qui peut être identifiée, y compris des employés de la municipalité ou du comité local.

None

10. Delegations

None

11. Applications for Prescott-Russell Land Division Committee

None

12. Municipal By-Laws

None

13. Approval of the Variance Report and accounts payable

None

14. Other Business

None

15. Rapports mensuels divers

None

16. Correspondence

None

17. Coming Events

None

18. Closed Session

18.1 Josée Brizard, Clerk

The receiving of advice that is subject to solicitor/client privilege, including communications necessary for that purpose. A proposed or pending acquisition or disposition of land by the municipality or local board.

18.2 Marc Legault, Director of Public Works

Report TP-14-2019

The receiving of advice that is subject to solicitor/client privilege, including communications necessary for that purpose.

18.3 Cécile Maisonneuve, Director of Human Resources

Report RH-05-2019

For personal matters about an identifiable individual, including municipal or local board employees.

19. Règlement pour confirmer les procédures du Conseil

20. Ajournement

19. Confirming By-law

20. Adjournment

SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (SDE).

RAPPORT EC-3-2019

DATE: Avril 29 2019

OBJET: Développement économique 2019

-Compte-rendu

-Corporation de développement économique vs comité de développement Économique.

INTRODUCTION:

Le SDE aimerait faire un court compte-rendu des développements en matière de développement économique depuis le début de l'année 2019.

Aussi, nous apportons un sommaire concernant la littérature de M. S. Thompson, expliquant les différences entre une corporation et un comité.

COMPTE-RENDU

1) En décembre 2018, le SDE a reçu le rapport final d'OPRO. Dans ce rapport, le Comité de Développement Économique avait inscrit certains points d'actions pour aider au développement économique.

À ce jour le SDE travaille à continuer de donner l'information pertinente aux entrepreneurs et de travailler aux solutions possibles pour le maintien et l'expansion des entreprises locales.

Nous avons mis en vente des terrains dans le lotissement Innovation afin de permettre à certaines entreprises de bénéficier des opportunités d'expansion dans la municipalité.

2) Suivant l'initiative du Service de Communication, une ébauche de profil communautaire a vu le jour. Avec l'aide des divers départements et ressources disponibles, ce document de type "vivant" est un outil de base servant à développer d'autres aspects de communication pour la municipalité.

Une des prochaines étapes en matière de profil communautaire est d'introduire le produit "Townfolio", site dont les informations sur la municipalité sont disponibles (4500\$). Aussi, nous regardons la possibilité de préparer une vidéo pour essayer de promouvoir la vente des terrains du lotissement Innovation. Quelques firmes de consultants nous avaient estimés un profil communautaire aux environs de 30 000.00\$ et avec l'aide d'une firme de vidéo-drone, 5 vidéoclips à 17500\$.

Nous avons reçu une lettre de refus au sujet de la subvention DECOR concernant le développement de notre profil communautaire. Nous avons demandé une subvention de 26 000\$ au Ministère de L'Agriculture, l'Alimentation et des Affaires Rurales pour un projet évalué à 52 000\$.

Nous attendons à ce jour, une explication concernant la viabilité de notre projet et de son refus avec un représentant du MAARO.

3) À ce jour, nous continuons de travailler avec le programme de champion de projet pour faire valoir les qualités de la municipalité en ce qui concerne les opportunités de développement.

CORPORATION VS COMITÉ

Suivant ce court compte-rendu des activités au niveau du SDE nous aimerions maintenant sensibiliser le Conseil en matière d'établissement d'une corporation de développement économique vs un comité de développement économique.

Chacun de ces modèles de développement économique a ses avantages et ses défis.

Nous avons eu la chance de réviser la littérature de M. Stephan Thompson, "*Delivery Models of local economic development*". Cet ouvrage nous a permis de comprendre de façon générale les deux modèles de développement économique.

En premier lieu, le modèle de Comité de développement économique est considéré comme faisant partie de l'administration municipale et est beaucoup plus près du Conseil municipal. Avec la participation des volontaires et des employés municipaux, le Comité de développement économique encourage des activités qui sont dictées par les politiques du Conseil municipal. Ce genre de modèle est souvent retrouvé à travers les plus petites municipalités et la vision du Comité s'agence à celle du Conseil.

En second lieu, le modèle de Corporation de développement économique est une corporation à but non-lucratif qui se rapporte à l'instance (Conseil d'administration), établie à même de la Corporation. Les fonds supportant la Corporation sont souvent déposés par la municipalité. Ces fonds servent à payer les dépenses d'opérations, de programmation et les salaires de la Corporation.

D'autres façons pour les Corporations de se supporter financièrement sont les levés de fonds ou les subventions gouvernementales à travers divers programmes. Cette Corporation travaille indépendamment du Conseil. Le Conseil d'administration de la corporation est souvent un mélange de décideurs municipaux (conseillers) et de gens d'affaires.

L'ouvrage de M. Thompson nous explique que chacun des modèles ont des paramètres qui se définies comme étant des avantages.

CORPORATION	COMITÉ
<ul style="list-style-type: none">-Relation avec le secteur privé-Focus sur le développement-Possibilité de revenu, divers sources-Agressivité envers le développement d'opportunités-Temps de réponse-Processus décisionnel simplifié-Politiques de développement-Comptabilité des dépenses de la corporation-Comptabilité indépendante- Confidentialité	<ul style="list-style-type: none">-Collaboration municipale-Accès aux ressources municipal (info, relation, etc...)-Communication et marketing municipal-Revenu stable-Opération comptable simplifié-Direction avec le Conseil municipal

Le modèle de comité a aussi des avantages en présentant ces propositions à même les

réunions du conseil. Son opération est à l'intérieur de l'infrastructure municipale et les relations interdépartementales peuvent s'avouer être une force énorme en matière de service. Différemment de la corporation, il n'est pas isolé des ressources et informations municipales. Les sources de revenus plus fiables de la municipalité permettent une stabilité dans le développement des projets. Aussi, les bénéfices reliés à l'emploi par une municipalité encouragent la rétention et l'accès à une force de travail qualifiée.

Le modèle de corporation présente des liens étroits avec la communauté entrepreneuriale et leurs méthodes de travail sont plus souvent semblables à celle du secteur privé. La corporation développe une approche plus compétitive en matière de développement de projet et peut se permettre de prendre plus de risque. Son autonomie lui permet de se concentrer sur les projets en question sans distraction externe et gère ses dossiers et ses employés de façon plus semblable au secteur privé.

En ayant sa propre comptabilité, une corporation peut transférer des surplus ou déficits et comptabiliser ces dépenses d'opérations à travers les argents reçus. Les divers moyens de revenus sont aussi importants, car certaines subventions sont disponibles pour elle et non pour un comité interne de la municipalité.

Ci-dessous est un tableau démontrant les différences en ce qui touche l'opération des deux modèles.

	CORPORATION	COMITÉ
Alignement Stratégique	Branché au monde des affaires – Moins branché au monde municipal	Moins branché au monde des affaires – Branché au monde municipal
Autonomie	Bureaucratie minimale Tournant de décision rapide, si aucune autorisation du Conseil d'administration n'est nécessaire	Bureaucratie existante et plus lourde en incluant les procédures municipales
Coordination	Vue comme étant un parti privé	Accès aux ressources municipales et coordination à partir des divers départements
Politiques	Politiques spécifiquement reliées au déroulement de la Corporation	Politiques municipales en charge
Focus	Développement concentré sur les projets entrepris	Projets d'envergures ont souvent le plus d'attention et ceux de moindres importances perdent de la visibilité – Souvent considéré comme des projets spéciaux (OPRO)
Comptabilité	Indépendante, écriture de dépense plus simple. Semble pouvoir avoir des surplus comme des déficits	Reliée à la comptabilité municipale, écriture de dépense pas toujours reliée avec le développement. Les surplus et les manques à gagner viennent jouer dans les livres de la Trésorerie
Risque	La corporation peut prendre des risques en matière de développement économique. Peut-être plus audacieux	Il est normal que sous la bureaucratie municipale, les règles du jeu sont différentes. Il est plus difficile de prendre des risques avec les facteurs de contrôle en place.
Financement externe	Possibilité de financement divers inaccessible pour la municipalité -Financement de la municipalité dicte la redevabilité	Diverses sources de financement inaccessible pour la municipalité- Plus grande responsabilité de financer le comité
Administration	Administration par la corporation -Comptabilité séparée de celle de la municipalité- commentaires de la municipalité sur le plan ou les activités sont plus limités	Administration à travers le processus municipal- Comptabilité à même la municipalité- commentaires municipaux sur le plan et les activités sont très présents
Collaboration	Isolation possible de l'équipe municipale	Communication entre départements augmente le potentiel d'efficacité
Accès à l'expertise municipale	Accès à l'expertise municipale plus limité	Accès direct à l'expertise municipale
Contrat	Dans les deux cas, les contrats sont	souvent la durée du terme du Conseil

En conclusion les deux modèles de développement sont différents et opèrent de façon différente.

Il semble que le modèle de la corporation peut se permettre une plus grande flexibilité en termes de promotion et investissement auprès du développement économique.

Par contre, le financement de la corporation est relié directement aux activités organisées par elle-même, aux subventions disponibles et à l'injection d'argent de la municipalité.

Aussi il se peut que la vision du Conseil municipal et celle de la corporation ne s'aligne pas toujours.

Pour ce qui est du modèle de comité de développement économique le travail de ce comité semble axé sur la promotion de la municipalité en soi et le développement de projets spéciaux en matière de récolte d'information.

Le Comité peut définitivement développer l'image de la municipalité et de préparer la plateforme ou les entreprises peuvent prendre place dans la municipalité. Le financement et la vision est directement contrôlé par le Conseil municipal.

Guylain Lafleche, MCIP, RPP
Urbaniste